

Agaune **infos** N°50 | 03.2017

ÉDITORIAL

Numéro 50 !



Vous tenez entre vos mains le cinquantième numéro de l'Agaune infos ! C'est le 4 juin 1997 que le Conseil municipal décide de faire paraître « un journal d'information destiné à renseigner chacune et chacun sur les décisions de l'exécutif agaunois ainsi que sur tous les problèmes communaux d'actualité ».

Le premier numéro, imprimé entièrement en noir et blanc, est distribué en septembre 1997.

En vingt ans, l'apparence du journal a considérablement évolué, avec en particulier le passage au format actuel en avril 2009, mais le but est resté le même. L'information du public fait partie des tâches dévolues au Conseil municipal, notamment par le Règlement communal d'organisation. Une information transparente et active de la part des autorités communales est nécessaire pour le bon fonctionnement de notre démocratie. En effet, les citoyens ne peuvent exercer leurs droits politiques que si les autorités les informent correctement des décisions prises et des projets en cours.

Avec le développement des nouvelles technologies d'information et de communication, les tâches d'information des autorités et de l'administration communales sont devenues plus exigeantes. La rapidité avec laquelle les informations circulent s'est considérablement accélérée et les autorités locales doivent s'adapter à l'utilisation accrue des canaux numériques et des médias sociaux. Du travail doit encore être accompli dans ce sens mais cela n'empêchera pas l'Agaune infos de demeurer longtemps encore un moyen privilégié d'informer la population agaunoise.

Bonne lecture !

Damien Revaz, Président de la Municipalité

LÉGISLATURE 2017-2020

Vos nouvelles autorités communales

Conseil municipal

Le Conseil municipal est le pouvoir exécutif et l'autorité administrative de la Commune. Il en exerce la gestion courante, administre les services publics, gère les biens communaux, dirige l'administration communale et veille à la bonne gestion financière de la Commune. Composé de onze membres, le Conseil municipal compte cinq représentants du PDC, cinq représentants du PLR et un représentant de l'AdG.

Le Conseil municipal est organisé en dicastères, tous placés sous la responsabilité d'un Conseiller municipal.

Voici la répartition des dicastères pour la période 2017-2020 (le cahier des charges de chaque dicastère peut être consulté sur le site Internet de la Commune) :

**Damien REVAZ**

Président de la Municipalité (PLR)
Dicastère : Administration générale, finances et économie
Téléphone : +41 24 485 12 84 (privé)
+41 27 722 28 67 (professionnel)
E-mail : president@st-maurice.ch

**Xavier LAVANCHY**

Vice-Président de la Municipalité (PDC)
Dicastère : Enseignement
Téléphone : +41 24 485 21 87 (privé)
+41 24 485 29 90 (professionnel)
E-mail : xavier.lavanchy@st-maurice.ch

**Patrick ALTHAUS**

Conseiller municipal (PDC)
Dicastère : Services industriels
Téléphone : +41 24 485 40 54 (privé+prof.)
+41 79 418 84 36 (mobile)
E-mail : patrick.althaus@st-maurice.ch

**Patrick BARMAN**

Conseiller municipal (PDC)
Dicastère : Bâtiments
Téléphone : +41 79 433 16 12 (mobile)
E-mail : patrick.barman@st-maurice.ch

**Sylvia CABEZAS**

Conseillère municipale (PLR)
Dicastère : Environnement
Téléphone : +41 24 485 12 40 (privé)
+41 79 483 31 25 (mobile)
E-mail : sylvia.cabezas@st-maurice.ch

**Stéphane DEVAUD**

Conseiller municipal (PLR)
Dicastère : Travaux publics, transports et circulation
Téléphone : +41 78 934 56 14 (mobile)
E-mail : stephane.devaud@st-maurice.ch

**Michel GALLIKER**

Conseiller municipal (AdG)
Dicastère : Affaires sociales, santé et cultes
Téléphone : +41 79 159 94 06 (mobile)
E-mail : michel.galliker@st-maurice.ch

**Claude-Yvan MARCOZ**

Conseiller municipal (PDC)
Dicastère : Aménagement du territoire
Téléphone : +41 79 918 59 72 (mobile)
E-mail : claude-yvan.marcoz@st-maurice.ch

**Pierre-Yves ROBATEL**

Conseiller municipal (PLR)
Dicastère : Culture et tourisme
Téléphone : +41 24 485 24 41 (privé)
+41 24 485 22 00 (professionnel)
E-mail : pierre-yves.robatel@st-maurice.ch

**Evelyne SAILLEN**

Conseillère municipale (PLR)
Dicastère : Jeunesse, jumelages et intégration
Téléphone : +41 24 485 35 06 (privé)
+41 79 393 49 03 (mobile)
E-mail : evelyne.saillen@st-maurice.ch

**Gladys SIEGFRIED**

Conseillère municipale (PDC)
Dicastère : Sécurité et sport
Téléphone : +41 24 485 13 15 (privé)
+41 79 682 14 58 (mobile, après-midi seul.)
E-mail : gladys.siegfried@st-maurice.ch

Conseil général

Le Conseil général est le pouvoir législatif (le parlement) de la Commune. Il a notamment pour compétences d'approuver les règlements communaux, de voter les comptes et le budget, de décider des dépenses et emprunts qui dépassent un certain seuil et de fixer le coefficient d'impôt.

Composé de trente membres, le Conseil général compte quinze représentants du PDC, onze du PLR et quatre de

l'AdG. Il se réunit entre deux et quatre fois par année. Ses délibérations sont ouvertes au public.

Le bureau du Conseil général se compose de son président (Damien Coutaz, PDC), de son vice-président (Dominique Thiévent, AdG), de sa secrétaire (Catherine Frossard, PDC) et du chef de chacun des groupes politiques (Gail Rappaz pour le PDC, Diane Turin pour le PLR et Jan Schönbächler pour l'AdG).

Le Conseil général s'organise en commissions, soit temporaires sur un sujet particulier, soit permanentes. Les deux commissions permanentes sont la commission de gestion (présidée par Dominique Robyr, PLR) et la commission d'urbanisme (présidée par Mikaël Coquoz, PDC). La liste complète des membres du Conseil général et des membres des commissions peut être consultée sur le site Internet de la Commune.

Justice communale

Depuis le 1er janvier 2017, un cercle judiciaire intercommunal a été constitué pour les communes de Collonges et de Saint-Maurice. Le même juge officie donc pour les deux communes.

Le juge de commune a pour principales missions de tenter la conciliation entre les parties en litige, de rendre une décision dans les conflits patrimoniaux dont la valeur litigieuse ne dépasse pas

CHF 2'000.-, de soumettre une proposition de jugement dans les litiges patrimoniaux dont la valeur litigieuse ne dépasse pas CHF 5'000.- et de procéder à quelques actes liés aux successions (ouverture des testaments, délivrance des certificats d'héritier et mesures conservatoires notamment). Le juge de commune est également membre de l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA).

Cyrille Rey-Bellet

Juge de commune

Filippa Castagna

Vice-Juge de commune

Contacts :

024 485 12 10

juge@st-maurice.ch



Le Conseil municipal de Saint-Maurice dans sa composition 2017-2020.

SEMAINE DE LUTTE CONTRE LE RACISME

« Rendez-vous avec l'autre... »

Evelyne Saillen – **Dès le mercredi 22 mars, et durant une semaine, la Place du Val-de-Marne sera une exposition à ciel ouvert.**

Avec des portraits de gens d'ici... ou d'ailleurs ! En participant au projet cantonal « Inside Out » la commission d'intégration veut favoriser la rencontre, faire parler de la semaine contre le racisme, montrer la diversité de notre population.

Vernissage jeudi 23 mars de 16h à 17h, avec présentation du projet et de quelques moyens de s'intégrer à Saint-Maurice.

Partage du verre de l'amitié !



PRÉPARATION À LA NATURALISATION

Recherche de bénévoles

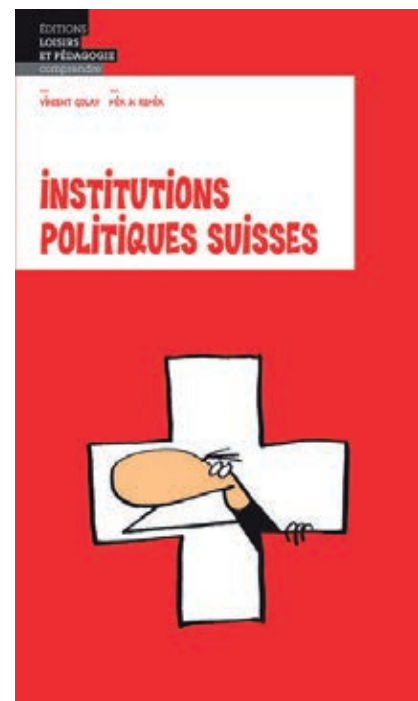
Nous recherchons des bénévoles afin d'aider les candidats à la naturalisation à :

- se familiariser avec les institutions politiques suisses : Etat et Constitution, démocratie et droits politiques, fédéralisme, principaux partis politiques ;
- connaître le fonctionnement de la politique suisse : les trois pouvoirs et les trois niveaux, les votations et les élections ;
- acquérir une connaissance générale de la Suisse et de son environnement : histoire, géographie, économie.

Pas besoin d'être spécialiste, les connaissances à transmettre seront définies ensemble avant de commencer.

Vous avez un peu de temps à donner, vous aimez les rencontres, vous aimez transmettre des connaissances ?... Alors contactez la déléguée à l'intégration pour obtenir des informations :

Manuelle Fracheboud Mottet
Déléguée régionale à l'intégration
Chemin de la Tuilerie 3
1890 Saint-Maurice
077 420 57 91
manuelle.fracheboud@bluewin.ch



DISTINCTION MUSICALE POUR UN QUATUOR AGAUNOIS

Des champions « à votre portée »

Dominique Robyr – Le 3 décembre dernier s'est déroulée à Sion la 22^e édition du Championnat valaisan des solistes juniors et Quatuors (CVSJQ). Ce concours, ouvert aux musiciens valaisans de dix à vingt ans pratiquant un instrument de cuivre (trompette, trombone à coulisse, etc.), ainsi qu'aux quatuors de cuivres sans limite d'âge, réunit chaque fin d'année entre 300 et 400 solistes juniors, ainsi qu'une dizaine de quatuors.



De g. à d.: Janique Cheseaux, Kathleen Amoos, François Roh, Sabine Zeiter, Dominique Robyr

Deux jeunes musiciens de l'Agaunoise participaient au concours des solistes (dont la plus jeune parmi les 350 solistes engagés) tandis que le quatuor de cuivres « A votre portée », composé de musiciens issus des rangs de l'Agaunoise, en était à sa quatrième participation en cinq éditions, en catégorie « moyenne ».

La pièce imposée par l'organisation, « Household's Ghost », commune aux sept quatuors inscrits dans cette catégorie en 2016 et d'une durée de 6 minutes 30, était l'œuvre du compositeur valaisan Ludovic Neurohr.

Etant monté trois fois sur le podium lors de ses trois premières participations (deux fois troisième et une fois

deuxième), le quatuor agaunois qui a considéré, au vu des inscrits, que le niveau de ses concurrents était plus élevé que les années précédentes, a mis les bouchées doubles pour avoir une chance d'accrocher une place sur le podium.

Au prix d'une préparation musicale intense sous la houlette de François Roh, le nouveau directeur de l'Agaunoise, et ayant présenté une prestation sans anicroche, les musiciens agaunois ont remporté de haute lutte leur catégorie, provoquant, selon le Nouvelliste, « la révolution en classe moyenne ».

Par ailleurs, cette performance a été soulignée lors de l'Assemblée générale de la Société de Développement de Saint-Maurice, le 6 mars dernier, par la remise du Mérite culturel agaunois 2016.

Les résultats, des vidéos, des informations complémentaires sur www.cvsjq.ch

Grande fête en perspective

Notre fanfare municipale L'Agaunoise mettra sur pied, les **15 et 16 septembre prochains**, une grande manifestation destinée à célébrer l'inauguration de ses uniformes.

Par la même occasion, Saint-Maurice accueillera la deuxième édition de l'Amicale des Fanfares du District de Saint-Maurice.

Un comité d'organisation, placé sous la présidence de M. Didier Derivaz est

à pied d'oeuvre pour mener à bien cet événement.

Notre fanfare compte d'ores et déjà sur le soutien sans faille de la population agaunoise, et les organisateurs sont à la recherche de bénévoles désireux de prendre une part active au déroulement de cette fête. En cas d'intérêt, merci de faire part de celui-ci en adressant un courrier électronique à :

benevole@agaunoise.ch



L'AGAUNOISE
dans son nouvel élément

INAUGURATION DES NOUVEAUX COSTUMES
2^e AMICALE DU DISTRICT DE ST-MAURICE

15 & 16 SEPTEMBRE 2017

PISTE DE MOBILITÉ DOUCE SAINT-MAURICE ÉPINASSEY

Confort, sécurité et économies d'énergie

Depuis décembre 2016, la piste de mobilité douce des Marais dispose d'un éclairage public LED dynamique. Economies d'énergie, abaissement de la pollution lumineuse, fiabilité accrue : une démarche de durabilité dans laquelle la Municipalité s'engage depuis plusieurs années avec l'appui de son partenaire local SEIC-Télédis.



Tous les candélabres situés le long de la piste de mobilité douce offrent un éclairage dynamique, à l'exception des carrefours et des passages piétons, où l'intensité lumineuse est maintenue à son maximum pour des raisons de sécurité.

Ceux d'entre nous qui ont grandi dans une famille sensible aux économies (d'énergie) connaissent l'interpellation : « Eteins la lumière en sortant ! » A l'échelle du domaine public, difficile de presser l'interrupteur d'un quartier, même si on a le sentiment d'être le dernier à quitter les lieux !...

Et pourtant, c'est désormais presque possible grâce à la technologie de l'éclairage public dynamique, qui offre toutes les garanties propres à assurer

son adoption par les collectivités. C'est le cas de la Municipalité de Saint-Maurice, qui vient d'équiper la piste de mobilité douce des Marais d'un tel système.

Réglages de base, capteurs de mouvement

« En fin d'année dernière, explique Patrick Althaus, municipal en charge des services électriques agaunois, nous avons mis en place dans ce secteur un

concept global de mobilité douce avec l'aménagement d'un trottoir et d'une piste cyclable. Dans le même temps, de nouveaux candélabres LED ont été installés, qui fonctionnent indépendamment les uns des autres, et dont l'intensité lumineuse varie en fonction du réglage que nous lui avons assigné et du passage des usagers. »

Deux éléments importants caractérisent ce projet, d'une part le remplacement d'anciens lampadaires énergivores au mercure par des LED, et



En présence d'un usager, les lampadaires s'allument durant quelques minutes et l'accompagnent durant sa progression.

d'autre part la mise en place d'un éclairage « à la demande ». Des capteurs de mouvement déclenchent, en effet, l'augmentation de l'éclairage au passage d'un piéton ou d'un cycliste.

Rapide retour sur investissement

Pour les collectivités publiques, le retour sur investissement d'un tel système est rapide, au regard des économies d'énergie réalisées. Celui-ci est facilité par les démarches et l'accompagnement de SEIC-Télédis, qui emmène le projet de A à Z, de l'audit du parc d'éclairage aux réglages finaux. La société gère aujourd'hui pas moins de 8 à 10'000 points lumineux, de Vérossaz à Nendaz. « Cet investissement a également pu se faire dans le cadre des mesures de compen-



sation de l'Office fédéral des routes, en lien avec le projet Concept Bois Noir, destiné à établir un corridor favorisant le transit de la grande faune de part et d'autre de la vallée du Rhône », ajoute Patrick Althaus.

Cité de l'énergie, label en vue

Pour Patrick Althaus, ce projet s'intègre dans une vision globale de durabilité. « Je vise pour 2020 la réduction de 40% de notre consommation d'énergie liée à l'éclairage public, avec le remplacement de tous nos candélabres par une technologie LED,

et sans doute d'autres secteurs où nous opérons pour un système intelligent. » Une démarche mise en place avec l'accompagnement de SEIC-Télédis. Economie donc, mais aussi production d'énergie renouvelable. « Nous avons désormais plusieurs centrales photovoltaïques sur le territoire communal, notamment celle située sur le toit du cycle d'orientation, où SEIC-Télédis et nous sommes engagés à parts égales. » Prochain objectif affiché : décrocher le label Cité de l'énergie.

A VOS AGENDAS

Vendredi 19 mai 2017 à Saint-Maurice

la fête
des
voisins
quartiers en fête

La prochaine Fête des voisins aura lieu le vendredi 19 mai 2017. Proposée dans toutes les communes du Chablais, elle offre une belle occasion de soigner les rapports de bon voisinage ; en effet, l'échange de mots bienveillants ou de menus services sont utiles et précieux dans la vie quotidienne. Cette Fête est une invitation à franchir ce pas et à s'accorder un moment de

détente entre habitants d'un même immeuble, d'un même lotissement pour cultiver l'art du vivre ensemble.

Une information sera distribuée dans les boîtes aux lettres dans le courant avril.

Inscription auprès de l'administration communale.

« **SAMEDIALOLA** »

Nouvelle programmation de spectacles à l'Aula de Tuilerie

Tiffany Müller - L'Aula de la Tuilerie à Saint-Maurice accueillera, les 22 avril, 17 juin, 21 octobre et 11 novembre prochains, sa première vague de spectacles mis sur pied par Saint-Maurice Tourisme en 2017 et baptisés « samedialola ». Le temps de quatre soirées, l'Aula de la Tuilerie résonnera aux sons de jazz, de swing, de gaudrioles ou encore de rires !

Le concept

Les soirées proposées à l'Aula de la Tuilerie varieront de l'une à l'autre, mais auront toujours comme fil conducteur l'originalité et la musique. Elles se dérouleront sur quatre samedis soirs, à 20 heures, et offriront un moment de pure distraction au public présent. L'atmosphère intimiste donnée à ce lieu, grâce à une configuration cabaret (tables rondes et chaises) et à un décor soigné, ne manquera pas de charmer les spectateurs. Un bar offrira à chacun la possibilité de se sustenter durant le spectacle.

Jazz, chanson, rires : une programmation originale et musicale

La programmation choisie pour ces quatre dates ne manquera pas de surprendre.

Le 22 avril, **Cosa Nostra Jazz Band** se produira pour un concert aux influences de jazz traditionnel (New Orleans & Swing) à une époque durant laquelle la prohibition faisait rage à Chicago et à New-York.

La soirée du 17 juin accueillera **Daniel Humair**, batteur et jazzman hors pair, accompagné d'un saxophoniste et d'un contrebassiste. Cet artiste aux multiples talents exposera durant un mois (mi-juin/mi-juillet) ses peintures à la Galerie ContreContre de Saint-Maurice.

Les amateurs de gaudrioles et « chansons cochonnes » se réjouiront du concert des **Petits Chanteurs à la Gueule de Bois** le 21 octobre (spectacle réservé aux adultes).

La programmation 2017 des spectacles « samedialola » se terminera avec la **Compagnie Zygomatic** qui proposera son spectacle burlesque musical « Manger », le 11 novembre.

Le lieu

Depuis sa création en 2014, cette salle conçue pour des spectacles, n'attendait que d'accueillir une saison culturelle régulière. C'est désormais chose faite ! Dès le 22 avril, l'Aula de la Tuilerie se transformera en configuration cabaret pour accueillir quelques 120 personnes de la région ou d'ailleurs pour le premier spectacle de cette nouvelle saison. Ce beau projet va certainement se développer et dès l'année prochaine, la programmation pourrait se garnir d'un plus grand nombre de spectacles. Affaire à suivre...



Le Cosa Nostra Jazz Band ouvrira les feux de cette série de quatre spectacles, avec une soirée « jazzalola » le samedi 22 avril.

samedialola

Samedi 22 avril 2017

Cosa Nostra Jazz Band

Jazz traditionnel New Orleans

Marc Sturzenegger : clarinette, sax alto & soprano
Frédéric Preitner : clarinette, sax baryton, ténor & soprano
Andrea Esperti: trombone / Théo Missillier : batterie
Nadir Graa : contrebasse / Pierre Ponnaz : guitare & Banjo
www.cosanostrajazzband.com

Samedi 17 juin 2017

Daniel Humair Réunion

Jazz

Daniel Humair : batterie / Vincent Lê Quang : saxophone
Bruno Chevillard : contrebasse
www.danielhumair.com

Samedi 21 octobre 2017

Les Petits Chanteurs à la Gueule de Bois

« La Gâchette » Gaudrioles et chansons cochonnes (réservé aux adultes)

Lionel Aebischer : accordéon, harmonium, guitare, banjo, chant
Frédéric Erard : contrebasse, basse, chant
Raphaël Pedroli : batterie, percussion, chant
www.pcgb.ch

Samedi 11 novembre 2017

La Compagnie Zygomatic « Manger »

Spectacle burlesque musical

Ecriture et mise en scène : Ludovic Pitorin
Avec : Delphine Lafon, Benjamin Scampini, Xavier Pierre, Ludovic Pitorin / Création musicale : Benjamin Scampini
www.compagniezygomatic.com

Informations

Ouverture des portes : 19h00
Spectacle : 20h00
Entrée : CHF 30.-
Réservations ; Saint-Maurice Tourisme
024 485 40 40

Bar et petite restauration sur place

www.samedialola.ch



Daniel Humair



Les Petits Chanteurs à la Gueule de Bois



La Compagnie Zygomatic dans « Manger »

SEPTIÈME REVUE AGAUNOISE DES TRÉTEAUX DU PARVIS

La Revue est de retour...

C'est désormais une tradition : depuis 24 ans, la Revue agaunoise s'amuse à croquer anecdotes et personnages emblématiques de Saint-Maurice, chaque quatre ans, au sortir des élections communales...

Un peu « d'histoire » ...

C'est en 1993 que Pierre-Benoît Veuthey et Frédéric Rappaz, réputés pour leur plume affûtée, entreprennent d'écrire et de mettre en scène la première Revue Agaunoise, sous le titre de « Par Maux et par Vices ».

La formule rencontrant immédiatement un vif succès, les deux compères et la troupe des Tréteaux du Parvis décident de reconduire cette aventure, sur un rythme quadriennal : « Tous cons sans temps » en 1997, puis « La Revue s'envoie en l'air » en 2001, année où Pierre Nicolet rejoignit le duo historique.

En 2005, avec l'arrivée de Pierre-Yves Robatel, c'est désormais un quatuor d'auteurs et metteurs en scène qui propose une quatrième mouture, « Attention, ça tire », puis « La Revue perd ses Verts » en 2009 et « La Revue va régner » en 2013.

La septième !

La fine équipe d'actrices, acteurs, musiciens, maquilleuses, coiffeuses, décorateurs, techniciennes et techniciens ont à nouveau uni leurs talents et leurs forces, dès le début de cette année 2017, pour produire une septième Revue agaunoise, sous le titre de « Revue vers le futur ». Alors que les six précédents spectacles s'étaient joués dans le vénérable Roxy, c'est à l'Aula de la Tuilerie, organisée en configuration cabaret, que le public pourra cette année assister aux dix représentations de cette super production agaunoise...

Un voyage dans le temps

Événements locaux petits ou grands, portraits de personnalités confirmées ou en devenir : cinq tableaux mélangent allègrement humour, satire locale et musique. A travers un retour vers le futur qui voit les personnages

d'aujourd'hui dans une cinquantaine d'années, la quinzaine de comédiens amateurs croque à merveille les situations les plus cocasses, dans des décors empreints d'une nostalgie futuriste. Deux heures de rires dans un esprit digne des six premières éditions. Un spectacle à ne pas manquer.



Aula de la Tuilerie, Saint-Maurice

Les vendredis 17, 24, 31 mars et 7 avril, à 20h30

Les samedis 18, 25 mars, 1^{er} et 8 avril à 20h30

Les dimanches 26 mars et 2 avril à 17h00

Adulte : CHF 25.-

Étudiant : CHF 15.-

Enfant jusqu'à 12 ans : CHF 10.-

Ouverture des portes 45 min. avant le spectacle.

Placement libre dans la salle.

Réservations :

www.treteauxduparvis.ch ou

Saint-Maurice Tourisme

024 485 40 40



Avant de rejoindre l'Aula de la Tuilerie, c'est dans les locaux de la Médiathèque Valais, gracieusement mis à disposition, que les protagonistes peaufinent leurs rôles. Ici lors de la première lecture en commun, en janvier dernier.

RASSEMBLEMENT DES SAINT-MAURICE D'EUROPE DU 1^{ER} AU 4 JUIN 2017

Invitation à Saint-Maurice-sur-Fessard

Evelyne Saillen – **Souhaitez-vous partir à la découverte du Loiret, de ses paysages, de son terroir, de ses richesses culturelles, le tout en bonne compagnie ?**



La dix-septième édition de la traditionnelle rencontre des villes et villages répondant au nom de Saint-Maurice se déroulera dans le département du Loiret, à Saint-Maurice-sur-Fessard situé à environ 120 km au sud de Paris. Cette commune compte une population de 1200 habitants, les Saint-Mauriciens. C'est là que se rassembleront les représentant-e-s d'une quinzaine de

villes et villages invités, le week-end des 3 et 4 juin 2017.

Stands, animations diverses et festives permettront la découverte du Centre-Val de Loire ainsi que la rencontre entre les participant-e-s au Rassemblement des Saint-Maurice.

Le déplacement en car de la délégation agaunoise se fera sur quatre jours, du jeudi 1er juin au dimanche 4 juin 2017.

Les deux premiers jours seront consacrés à la visite de la région. Le samedi et dimanche seront réservés à la manifestation qui aura lieu à Saint-Maurice sur Fessard.

Vu le caractère de délégation de notre commune à ce Rassemblement, la Municipalité prend à sa charge une part des frais de transport. Les frais individuels se montent à environ CHF 450.- par personne, pour les repas et les nuitées.

Pour des raisons d'organisation, nous devons limiter les inscriptions à 40 personnes (par ordre d'arrivée des bulletins d'inscription).

Ceux-ci sont à retourner à l'Administration communale, Grand-Rue 79, 1890 Saint-Maurice, avant le 30 mars prochain. Des informations précises concernant le programme seront envoyées ultérieurement aux participants inscrits.

Renseignements auprès d'Evelyne Saillen, Conseillère municipale ou auprès de Guy Rappaz, président du comité d'organisation.

Bulletin d'inscription

Nom :

Prénom(s) :

Nombre de personnes :

E-mail :

Signature :

Je souhaite / nous souhaitons participer à la 17^{ème} Rencontre à Saint-Maurice-sur-Fessard du 1^{er} au 4 juin 2017.

JUBILAIRES

Nonagénaires de décembre 2016

Madeline Heiniger – **Présentés ci-dessous par leur famille, ces natifs de 1926 ont de forts liens avec la vie agaunoise. Si leur activité professionnelle les a parfois conduits dans d'autres cantons, c'est ici qu'ils ont élevé leur famille, participé aux sociétés locales et partagé des sorties amicales, pour finalement y vivre une retraite paisible.**

Henri Posse, dit Kiki

« Kiki » est né le 2 décembre 1926 à Saint-Maurice où il fait ses études obligatoires, ponctuées d'un apprentissage d'électricien à Monthey. C'est lors de l'installation du téléphone au buffet de la gare de Saint-Maurice qu'il est approché par les CFF pour travailler dans le secteur des lignes de contact. Ses qualités sont appréciées et, très jeune, il est nommé au poste de chef de secteur, fonction qu'il occupera jusqu'à sa retraite.

L'histoire ne dit pas s'il installait un autre téléphone à l'hôtel de la Dent-du-Midi quand il rencontra Rose Richard, sommelière, qui devint son épouse en 1950 et lui tient la main aujourd'hui encore. De leur union sont nés trois enfants, Jean-Marc, Fabienne et Danièle. Ils ont la douleur de perdre très tôt leur fils, mais leur belle-fille s'installera avec leur petit-fils à Saint-Maurice où l'entier de leur famille réside.

De sa jeunesse, on retient sa passion pour le football et son implication en tant que président des jeunes radicales de la ville. Il consacre, ensuite, le plus clair de son temps à sa famille et son plaisir est de la voir

rassemblée. Sa « smala », comme il l'appelle, compte cinq petits-enfants et quatre arrière-petits-enfants. Aujourd'hui, avec sa Rose, il vit au home St-Jacques où il apprécie toujours de partager son humour et un verre avec ses proches et ses amis.

Madeleine Dorsaz

« Madelon » est née le 3 décembre 1926 au pied de la Tour Eiffel, ses parents étant alors employés à Paris.



Elle arrive à Saint-Maurice, chez ses grands-parents, à l'âge de 3 mois et ne s'en ira plus jamais... ou rarement et surtout pas trop loin.

De son union avec Arthur naîtront deux anges démoniaques, Christian et Edgar dont elle affrontera seule l'adolescence, Arthur décédant prématurément en 1967.

Seule... pas tout à fait puisqu'elle est entourée de sa maman et de sa tante Marthe qui lui lèguera, plus tard, la maison dans laquelle elle vit encore aujourd'hui et la mercerie dont elle a fermé la porte l'année de ses 80 ans.

Si elle peste contre les confettis de début janvier à mi-juillet, elle fut une

carnavalesque émérite en son temps et a également donné de la voix plus de 20 ans au sein du chœur mixte. Grand-maman de cinq petits enfants et arrière-grand-mère à deux reprises, elle a su conserver sa jeunesse et une vieille dinette pour occuper tout ce beau monde.

EN BREF

Marché de printemps au Foyer Saint-Jacques

Les résidents du Foyer St-Jacques et le personnel vous invitent cordialement à leur nouveau marché de printemps... Venez nombreux découvrir leurs différentes confections artisanales le **samedi 6 mai 2017 de 10h30 à 17h00**.

Les articles exposés ont été confectionnés dans le cadre d'ateliers d'animation et la recette de la manifestation sera réinvestie dans une prochaine animation.



UN ÉVÈNEMENT CHORAL D'IMPORTANCE EN NOS MURS

La Fête de chant du Bas-Valais

Damien Revaz – Les 5, 6 et 7 mai, Saint-Maurice accueillera la 50ème Fête de chant du Bas-Valais. Organisée par le Chœur-Mixte, la manifestation réunira environ 1500 chanteurs qui se produiront devant le jury ou sur les podiums. Un concert de gala et une partie récréative sous cantine compléteront le programme proposé au public.

Un peu d'histoire

Président de la ville de Saint-Maurice de 1969 à 1975, Fernand Dubois fut le premier président du Groupement des sociétés de chant du Bas-Valais, lequel a été fondé à Saint-Maurice le 22 octobre 1950. C'est ce groupement qui instaura la Fête de chant du Bas-Valais dont nous vivrons la 50ème édition au mois de mai prochain. Pour l'occasion, la Fête de chant du Bas-Valais retrouvera donc la terre de ses origines et le comité d'organisation a précisément choisi d'installer un des podiums dans la Rue Fernand Dubois.

Un concert de gala en ouverture

Le vendredi soir, en guise d'ouverture de la manifestation, un concert de gala sera donné en la Basilique. Après l'énorme succès de Verdi en plein Choeur, l'Ensemble Vocal de Saint-Maurice chantera à nouveau le Requiem de Verdi. Les nombreuses personnes qui n'ont malheureusement pas pu avoir de place à la Belle Usine de Fully, pour l'une des six représentations du spectacle, pourront donc profiter de cette occasion pour venir écouter ce concert. Il n'y aura pas la mise en scène de la Belle Usine, mais rien n'empêchera le public de fermer les yeux pour s'y croire !

Un programme ouvert au public

Le samedi matin, la fête commencera avec les enfants pour les prestations devant le jury, plus de 500 sont attendus pour les ateliers et pour le concert final au Théâtre du Martolet. Le public pourra également écouter les chœurs d'enfants lors des productions sur les podiums en ville.

Les 1000 chanteurs des chœurs de jeunes et d'adultes se produiront, quant à eux, le samedi après-midi ou durant la journée du dimanche. Le public est invité à assister aux concerts devant jury à l'église St-Sigismond ainsi qu'aux prestations sur les podiums répartis en ville.

Pour prolonger la fête et partager des moments de convivialité, le public pourra se restaurer sur les lieux de podiums ou sous la cantine, qui accueillera également un bal le samedi soir et le dimanche en fin de journée.

Programme

Vendredi 5 mai

Concert de gala à la Basilique de Saint-Maurice
20h30

Billets : www.chant2017.ch ou auprès de l'Office du tourisme

Samedi 6 mai

Fête des enfants
1er groupe des chœurs d'adultes
Bal avec Magic Men

Dimanche 7 mai

Messe
2ème groupe des chœurs d'adultes
Bal avec Pelco

Pour le programme détaillé, consulter le site Internet www.chant2017.ch



STATION DE POMPAGE DES MARAIS

Une eau potable de qualité

Damien Revaz – **En réponse à une interpellation, le Conseil municipal a pu rassurer les Conseillers généraux sur la qualité de notre eau et exclure tout danger de contamination depuis d'éventuels sites pollués.**

La question soulevée

En décembre 2016, Véronique Chételet Maye, alors Conseillère générale (AdG), avait déposé une interpellation par laquelle elle interrogeait le Conseil municipal au sujet du cadastre des sites pollués et de la qualité de l'eau de la nappe phréatique captée à la station de pompage des Marais. Ayant repéré qu'une partie du stand de tir de Vérollez était inscrit au cadastre des sites pollués, elle demandait si l'eau pompée était saine et dépourvue de métaux lourds.

Le cadastre des sites pollués

L'ordonnance fédérale sur l'assainissement des sites pollués (OSites) impose aux cantons d'établir un cadastre des sites pollués. Les zones de buts des places de tir et des installations de tir sont fondamentalement réputées sites contaminés. Par conséquent, les places de tir et les installations de tir utilisées par l'armée ont été saisies dans le cadastre des places de tir du DDPS (Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports). C'est la raison pour laquelle la zone de tir du stand de Vérollez apparaît au cadastre des sites pollués publié par l'Etat du Valais.

C'est uniquement au DDPS qu'il appartient d'ordonner d'éventuelles investigations ou autres mesures sur des places de tir de l'armée. En l'espèce, le DDPS a planifié des mesures complémentaires et un éventuel assainissement au moment de l'abandon de la vocation militaire du site.



Pas de danger pour notre nappe phréatique

Conscientes de la proximité du stand de tir avec la station de pompage des Marais et les zones de protection des eaux, les autorités communales ont toujours contrôlé la qualité de l'eau avec un soin particulier. Deux mesures complémentaires ont été prises en automne 2016 pour s'assurer que tout risque pouvait être écarté et que la procédure mise en place par le DDPS était suffisante.

Comme première mesure, les autorités communales ont demandé au bureau de géologues en charge de l'établissement de la nouvelle carte de protection des eaux d'analyser un éventuel danger potentiel. Notamment en raison de la distance qui sépare le stand de tir de la zone de protection S3, le bureau mandaté a pu écarter expressément tout risque de contamination de l'eau potable par les substances dangereuses que l'on retrouve dans les munitions.

Selon les termes utilisés par le bureau mandaté, « le risque de contamination du puits est nul ».

Comme deuxième mesure, un échantillon prélevé par l'inspecteur des eaux potables de l'Etat du Valais a été transmis à un laboratoire indépendant en octobre 2016. Ce laboratoire a vérifié la présence de cadmium, de cuivre, de mercure, de nickel, de plomb, d'antimoine et de zinc et a pu confirmer que toutes les normes sont respectées.

Préférez l'eau du robinet !

L'eau potable distribuée par le réseau est de très bonne qualité. Elle est soumise à des prescriptions strictes et à des contrôles réguliers (47 analyses bactériologiques ont été exécutées durant l'année 2016). Son prix est plus avantageux que celui de l'eau en bouteille et, principalement pour des raisons de transport, elle est beaucoup plus écologique. Nous vous recommandons donc de choisir l'eau du robinet !

UN COMMERCE DIFFÉRENT

Les Magasins du Monde

Ouvert en 1979, le Magasin du Monde de Saint-Maurice offre à la population agaunoise et des environs la possibilité d'acquérir toutes sortes de produits répondant à une démarche de commerce équitable et respectant une économie solidaire.

L'Association romande des Magasins du Monde (ASRO) réunit 39 magasins répartis dans toute la Suisse romande. Le mouvement appartient à un vaste réseau européen de plus de 2'700 magasins, implantés dans 13 pays et mobilisant plus de 100'000 bénévoles.

La mission des Magasins du Monde est définie dans une Charte qui est fondée sur une économie solidaire, respectueuse de l'être humain en vue d'un développement durable.

Un objectif de sensibilisation

Depuis près de 40 ans, les Magasins du Monde dénoncent le manque d'équité dans les échanges économiques entre régions marginalisées et régions riches. Ils offrent un assortiment de plus de 1'500 produits, répartis entre produits alimentaires, articles d'artisanat, cosmétiques et textiles. Mais les Magasins du Monde invitent également à réfléchir sur le commerce et les conditions de production par des campagnes et des actions de sensibilisation régulières.

Les critères de base du commerce équitable

Les acteurs de la filière intégrée du commerce équitable partagent des principes de base. L'achat doit ainsi être le plus direct possible aux producteurs, en évitant le recours à des intermédiaires inutiles. Un prix équitable doit correspondre aux coûts de production, permettant aux producteurs de vivre dignement, d'envoyer leurs enfants à l'école, de se soigner et de réaliser des projets en faveur de leur communauté. Dans le commerce équitable, les rela-

tions commerciales sont construites sur le long terme. Il faut également veiller à ce que la production destinée au commerce équitable ne mette pas en danger l'autosuffisance alimentaire et l'indépendance des producteurs. Cette production doit également être respectueuse de l'environnement.

Les Magasins du Monde ont défini dans leur Charte des critères complémentaires qui visent à réaliser des changements dans les rapports aux personnes, au travail, à la société, à l'économie et à l'environnement naturel.

Interview de Mme Jannick Badoux, animatrice / coordinatrice des Magasins du Monde pour le Valais.

Mme Badoux, quelle organisation permet au Magasin du Monde de Saint-Maurice de fonctionner ?

La gestion entière du magasin repose sur l'engagement bénévole : non seulement les permanences dans le magasin, mais aussi la tenue de la comptabilité, la décoration des vitrines, les commandes, les relations avec les fournisseurs, la participation aux séances d'information mensuelles, etc.

Le magasin de Saint-Maurice est ouvert depuis bientôt 40 ans. Pensez-vous qu'il ait réussi à faire passer un message auprès de la population agaunoise ?

Oui, la population est sensible à notre philosophie. Notre but est aujourd'hui que l'on entre dans le magasin par réflexe, par conviction, et pas uniquement à l'occasion d'un anniversaire ou d'un autre événement spécifique.



Quels sont les principaux produits proposés par le magasin de Saint-Maurice ?

Nous proposons une belle gamme de produits alimentaires (riz, pâtes, lentilles, chocolat, thé, épices, jus, biscuits, miel), d'objets artisanaux, d'accessoires vestimentaires (foulards, chapeaux), de bijoux, de vaisselle, de maroquinerie (porte-monnaie, sacs)...

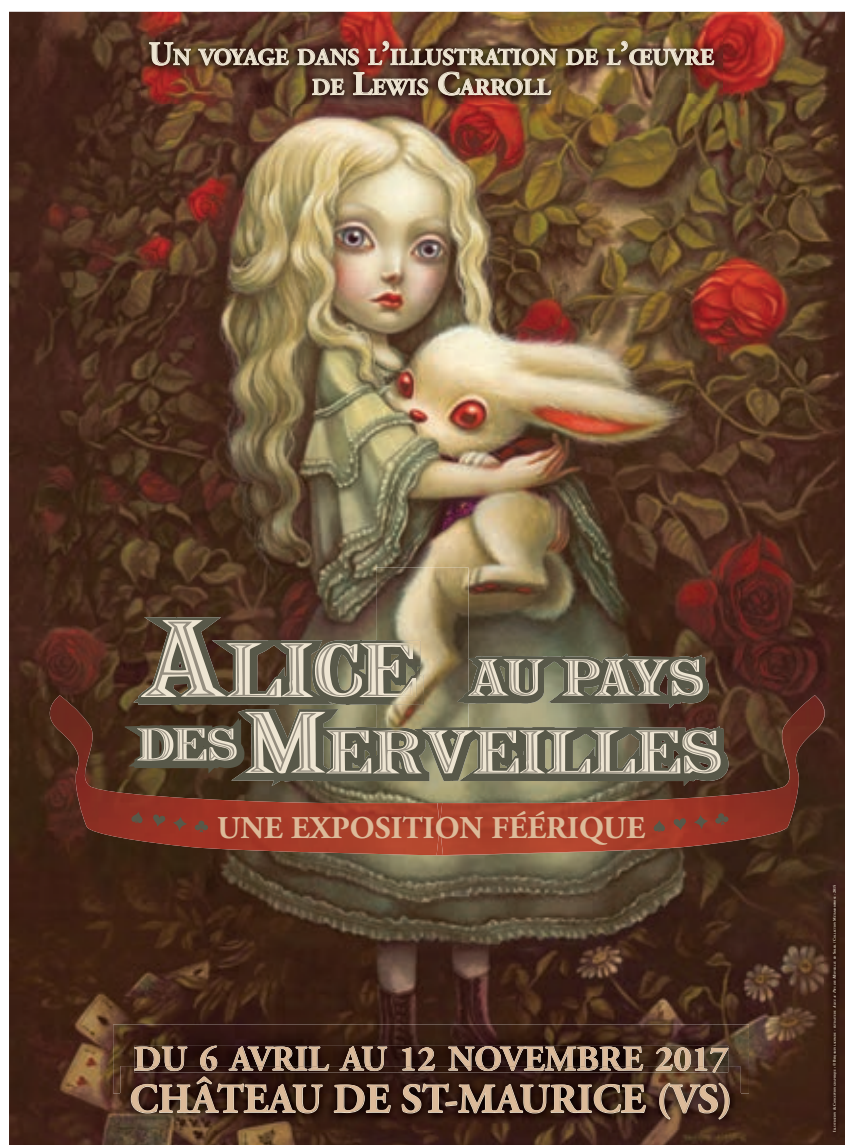
Parmi ces produits, duquel êtes-vous particulièrement fière ?

Sans hésiter, des produits conçus par des femmes ! Nous avons mis à l'honneur la femme en 2016, en présentant dans nos 7 magasins valaisans des témoignages d'artisanes d'Inde et du Bangladesh. Comment ne pas être touché par ces mamans, qui racontent qu'avec leur premier salaire elles ont acheté des chaussures à leurs enfants ! Nous, bénévoles des Magasins du Monde, sommes fières d'œuvrer pour le mieux-être des populations du Sud.

CHÂTEAU DE SAINT-MAURICE

Alice succède au Marsupilami !

Philippe Duvanel - Animée de plus d'une centaine de dessins, d'un nid, d'un aquarium de piranhas, d'animaux empaillés et de jeux suprenants, l'exposition 2016 du Château autour du Marsupilami a marqué, après Mordillo, et avec plus de 12'650 visiteurs le second record de fréquentation du lieu. Ce dernier prend à nouveau, pour 2017, le parti d'une exposition tous publics et familiale. Il proposera, du 7 avril au 12 novembre, un projet original autour d'Alice au pays de merveilles.



L'affiche de l'exposition, réalisée par Benjamin Lacombe sur la base de l'un de ses dessins publiés dans son illustration d'Alice au pays des merveilles (Soleil Editions, 2016).

Une exposition originale

Lieu dédié au dessin, le Château de Saint-Maurice s'est fait connaître loin à la ronde, ces dernières années, pour ses expositions de bande dessinée.

Une fois n'est pas coutume, son exposition 2017 quitte l'univers du neuvième art pour porter un regard sur l'illustration d'Alice au pays de merveilles, le célèbre conte de Lewis Carroll, notamment revisité à l'écran par Disney et Tim Burton.

Conçue spécialement par et pour le Château cette exposition tous publics (dès 4 ans) proposera un regard à la fois didactique, historique et ludique sur l'illustration de l'histoire par des artistes de tous horizons. Hormis la présentation de spectaculaires dessins et peintures elle s'animera de diverses mises en scène, de petites projections ainsi que jeux pour petits et grands, dont des miroirs déformants ou le fameux jeu de croquet de la Reine, se pratiquant avec un flamand rose et un hérisson !

Un seul sésame pour Alice et la Grotte aux fées

Inauguré l'année passée avec l'exposition du Château autour du Marsupilami, le billet combiné Grotte et Château a réjoui plus de 2'000 visiteurs ! Il est sans autre reconduit cette année et peut même être acheté en cadeau.

www.chateau-stmaurice.ch

Hommage à Mix & Remix

Un vernissage commun, le 6 avril

Afin de marquer l'ouverture de la saison des attractions touristiques et culturelles agaunoises, le Château, l'Abbaye et la Galerie ContreContre conjuguent les vernissages de leurs expositions sur une seule et même soirée, le 6 avril ! Invitation vous est faite de partager l'un ou l'autre de ces vernissages, ou les trois à la suite...

Abbaye de Saint-Maurice

(av. d'Agaune 19), 17h-19h

Vernissage de l'exposition temporaire « Sur la route des puissants, la fabuleuse histoire du Trésor de l'Abbaye ». Exposition ouverte du 7 avril 2017 au 7 janvier 2018, du mardi au vendredi de 10h à 17h30, et le samedi et dimanche de 13h30 à 17h30.

Château de St-Maurice

(rte du Chablais 1), 18h à 20h30

Vernissage de l'exposition « Alice au pays des merveilles ». Exposition ouverte du 7 avril au 12 novembre, du mardi au samedi de 13h30 à 18h, dimanche de 11h à 17h.

Galerie ContreContre

(rue du Glarier 14) 18h30 à 23h

Vernissage-performance de l'exposition « Ligne M3 ASISCS » de Vincent, Nicolas et Julien Marolf.

Exposition ouverte du 7 au 23 avril, du mercredi au samedi de 14h à 18h.

La galerie ContreContre présentera ensuite, du 4 mai au 3 juin, une exposition des œuvres de l'artiste fribourgeois Guy Oberson puis, du 15 juin au 15 juillet, une exposition de Daniel Humair (avec un concert le 17 juin à l'Aula de la Tuilerie).

Enlevé par un cancer à l'âge de 58 ans, le 19 décembre dernier, Mix& Remix, alias Philippe Becquelin, a marqué de son incroyable génie du dessin la quasi-totalité de la francophonie. Le Château de St-Maurice lui rendra hommage cet automne avec une exposition originale consacrée à son travail et à ses origines agaunoises.



Agaunois d'origine, Philippe Becquelin a très tôt marqué Saint-Maurice de son empreinte graphique en décorant, à de multiples reprises et avec une liberté certaine, des bars du Carnaval.

Parti ensuite à Lausanne pour réaliser la brillante carrière qu'on lui connaît, il était « revenu », en 2005, par la grande porte pour être le premier artiste à être exposé au Château de St-Maurice. Un juste honneur célébré par la première exposition monographique d'envergure consacrée à son immense talent. Plus de 5'500 personnes avait alors découvert ses œuvres dans un Château alors à peine débarrassé des derniers vestiges du Musée cantonal d'histoire militaire.

Une exceptionnelle liberté d'expression

Doté d'une générosité et d'une sensibilité sans limites, mais aussi d'une liberté d'expression que le monde lui enviait - mais qui n'a pas toujours fait rire tous les Agaunois (!) - Philippe Becquelin laisse aujourd'hui, avec sa trop rapide disparition, un vide immense.

Le Château de St-Maurice tentera d'y porter quelque apaisement et regard, en proposant cet automne (du 7 septembre au 12 novembre) dans ses combles, une exposition voulue comme la plus « festive » de son œuvre, avec une sélection sensible de ses très nombreux dessins, un choix de ses meilleures piques historiques envers le Valais ainsi que, et surtout, des témoignages de son enfance et de sa vie à St-Maurice.

Avez-vous des photos, anecdotes, objets ou dessins liés à Philippe Becquelin/Mix&Remix ?

Communiquez-les ou manifestez-vous à l'adresse :

direction@chateau-stmaurice.ch

Jusqu'au 30 juin. Ils pourront ainsi peut-être être intégrés à l'exposition.



Décisions municipales

Entre le 9 novembre 2016 et le 25 janvier 2017, le Conseil municipal a siégé à 6 reprises, séances au cours desquelles il a notamment pris les décisions suivantes :

Organisation

Le Conseil municipal procède à la répartition des dicastères, à l'adoption de leur cahier des charges et à la nomination de diverses commissions pour la législature 2017-2020.

Finances

Le Conseil municipal approuve le projet de budget 2017, la planification financière 2017-2020 ainsi que le message du Conseil municipal à l'attention du Conseil général.

Le Conseil municipal décide de proposer au Conseil général de maintenir pour 2017 les paramètres fiscaux actuels (coefficient de 1.25 et indexation de 160%, soit un taux pondéré se situant dans la moyenne cantonale).

Tribunal de police intercommunal

Le Conseil municipal nomme :

- M. Cyrille Rey-Bellet, Président du tribunal intercommunal de police ;
- Mme Gladys Siegfried, Vice-Présidente du tribunal intercommunal de police ;
- M. Rodolphe Richard (Dorénaz), Mme Ingrid Berner (Salvan), M. Patric Eggertswyler (Evionnaz), M. Michel Tacchini (Collonges) et M. Raphy Darbellay (Vernayaz) membres et membres suppléants du tribunal intercommunal de police.

Informatique

Le Conseil municipal :

- renouvelle le mandat de prestataire informatique à T2i SA, pour un montant de CHF 97'017.- HT, pour une durée allant du 1er février 2017 au 31 janvier 2021 ;
- valide la fourniture de licences hébergement - utilisateurs, pour un montant

de CHF 10'466.- HT, pour 2017 ;

- adjuge le mandat de mise à jour du SIT (système d'information du territoire) pour le secteur de Mex à GRB SA, pour un montant de CHF 17'000.- TTC.

Personnel communal

- Administration

M. Alain Vignon, Secrétaire municipal, a donné sa démission. Après analyse de la situation et au vu des compétences internes, un congé sans solde d'une année lui a été proposé par le Conseil municipal. La réorganisation durant son absence, du 1er juin 2017 au 31 mai 2018, sera la suivante :

Ressources humaines, partie opérationnelle : Mme Natacha Vouillamoz

Ressources humaines, partie financière : M. Léonard Roserens

Secrétaire du Conseil municipal : Mme Natacha Vouillamoz

Organisation des votations : Mme Natacha Vouillamoz

- Mme Natacha Vouillamoz est nommée Secrétaire municipale ad intérim.

- M. Alexandre Baqueiro est engagé à 100%, en renfort de l'administration générale, pour une durée déterminée, du 1er juin 2017 au 31 mai 2018, soit durant l'absence de Monsieur Vignon.

- Saint-Maurice Tourisme

Le Conseil municipal prend acte de la démission de Mme Marina Jordan, collaboratrice de Saint-Maurice Tourisme, au 31 janvier 2017 et décide d'engager M. Linor Krasniqi en tant que stagiaire à 100% du 1er janvier au 31 décembre 2017.

Paroisse protestante des 2 Rives

Le Conseil municipal accepte de mettre à disposition de la Paroisse protestante des 2 Rives les locaux du 3ème étage du

bâtiment central de la Tuilerie et adjuge les travaux de rénovation suivants (dès CHF 5'000.- TTC) :

- les travaux de menuiserie à la Menuiserie des Marais SA, pour un montant de CHF 13'434.- TTC ;
- la fabrication et la pose d'une cuisine à la Menuiserie des Marais SA, pour un montant forfaitaire de CHF 13'000.-.

Droit de cité

En vue de leur naturalisation, le Conseil municipal octroie le droit de cité communal à Mmes Sabina, Naza et Semrana Ajvazi, à M. Shaban Gjocaj, à Mme Laure Prandini, à Mme Marcela Cazan, à Mme et M. Esperanza et Paolo Savoini, à Mme et M. Ajshe et Dugagjin Osaj ainsi qu'à leur fils Dorian, à Mme Merlinda Ikhlef Sanullari et M. Mohammed Ikhlef ainsi qu'à leurs fils Ilies et Malik, à M. Gilbert Demangel ainsi qu'à ses filles Abigael et Déborah, à Mme et M. Ajete et Demë Ahmataj ainsi qu'à leurs fils Kujtim et Dritlind, à M. Dominique Guéneret, à Mme et M. Sylvie et Davide Savoini ainsi qu'à leur fille Elea et à Mme Adelina Citaku.

Autorisations de construire

Le Conseil municipal délivre les autorisations de bâtir suivantes :

- 2 murs de soutènement
- 2 cabanes de jardin
- 1 démolition et reconstruction d'un abri de jardin
- 2 jardins d'hiver
- 1 modification de murgère non protégée
- 7 petites constructions diverses
- 1 changement d'affectation d'un bureau en appartement
- 1 transformation intérieure sans changement d'affectation
- 1 rénovation de bâtiment

Décisions municipales

- 1 remplacement d'une haie par une palissade

Il accorde également une prolongation de l'autorisation de construire de deux ans pour la construction de quatre villas contigües avec garage.

Conformité du RCCZ avec le droit supérieur

Sur requête du Conseil d'Etat à toutes les communes valaisannes, le Conseil municipal :

- informe l'Etat du Valais que le travail de contrôle de conformité du règlement communal par rapport au droit cantonal a été effectué ;

- précise que le Conseil municipal applique toujours le droit cantonal en vigueur au moment de statuer sur les demandes d'autorisation de bâtir ;

- précise que le RCCZ est en cours de révision et que celui-ci respectera en tout point le droit supérieur.

Bâtiments communaux

Le Conseil municipal :

- décide de procéder à la fermeture du bureau communal de Mex pour le 31 décembre 2016 ;

- adjuge le mandat d'assurance des bâtiments et des biens mobiliers à l'Axa-Winterthur, pour une prime annuelle de CHF 76'473.- TTC.

Bâtiments parcelles 108-109-110

Le Conseil municipal adjuge les travaux/commandes suivants (dès CHF 5'000.- TTC) :

- le mandat de pose des carrelages à l'entreprise Frehner & Fils SA à Martigny, pour un montant de CHF 62'379.55 TTC ;

- le mandat de pose des gaines techniques à l'entreprise FireSystem SA,

pour un montant de CHF 7'953.40 TTC ;

- le mandat des crépis et enduits intérieurs à Colombara SA, pour un montant de CHF 70'715.05 TTC ;

- le mandat des ouvrages métalliques courants à l'entreprise Charles Righini, pour un montant de CHF 56'975.10 TTC ;

- le mandat de menuiserie à DM Bois SA, pour un montant de CHF 124'115.- TTC ;

- le mandat des cloisons fixes à la menuiserie Mathez, pour un montant de CHF 75'348.25 TTC ;

- le mandat d'agencement de cuisine à DM Bois SA, pour un montant de CHF 86'877.20 TTC ;

- le mandat de restauration des boiseuries à Robert Mottiez pour le prix de CHF 34'000.- TTC.

Groupe scolaire 2

Le Conseil municipal adjuge les travaux d'adaptation des chauffages à l'entreprise Franco Sframeli, pour un montant de CHF 15'740.- TTC.

SDIS des Fortifications

Les Conseils municipaux de Saint-Maurice et de Lavey-Morcles décident de nommer :

- M. Alain Pasche au poste de commandant du SDIS des Fortifications à partir du 1er janvier 2017 ;

- M. Michaël Daves au poste de remplaçant du commandant du SDIS des Fortifications à partir du 1er janvier 2017 ;

- M. Xavier Bruchez au poste de chef APR avec grade de Lieutenant.

Elimination des déchets

Le Conseil municipal accepte la proposition de SATOM SA pour réaliser

une phase test de ramassage de restes alimentaires au quartier des Iles durant trois mois. Au vu du succès rencontré, il accepte de réaliser une nouvelle phase de test, cette fois-ci sur l'ensemble du territoire communal.

Concept Bois-Noir : piste de mobilité douce

Le Conseil municipal :

- décide de mandater l'entreprise Signal SA pour réaliser les travaux de signalisation ;

- adjuge le mandat à l'entreprise Signal SA pour la part CBN, pour un montant de CHF 14'805.75 TTC ;

- adjuge le mandat à l'entreprise Signal SA pour la part Commune, pour un montant de CHF 8'659.15 TTC.

Torrent du St-Barthélémy

Le Conseil municipal :

- adjuge le mandat de démolition de blocs du barrage A5 à l'entreprise Epiney Construction SA, pour un montant de CHF 5'400.- TTC ;

- donne son accord à la signature d'une convention « Le torrent du Saint-Barthélémy ainsi que les ouvrages de protection contre les crues (travaux d'études, d'inspection et de réfection pour les années 2015 / 2016 / 2017) ».

Falaises de Fingles

Le Conseil municipal adjuge le mandat des travaux de clouage et contreforts en béton à l'entreprise MTM Maret Sàrl, pour un montant de CHF 88'601.05 TTC.

Service électrique

Le Conseil municipal décide d'adjuger les travaux de remplacement du câble d'alimentation de la cabine électrique

Décisions municipales

de la Rue Charles-Emmanuel de Rivaz (électricité + génie civil) à SEIC-TELEDIS SA, pour le montant d'environ CHF 10'000.-.

Parkings

Le Conseil municipal :

- décide de réserver des places pour les mini-bus/camionnettes sur le parking A9 partie nord ;
- approuve et soumet au Conseil général la modification des tarifs du futur règlement communal sur le stationnement des véhicules sur la voie publique.

Routes communales

Avenue du Simplon

Le Conseil municipal adjuge les travaux de réparation d'une canalisation d'eaux usées à l'entreprise EGT SA, pour un montant de CHF 7'027.55 TTC.

Ile d'Epines

Le Conseil municipal adjuge le mandat de fabrication et de pose des totems de signalisation à IDPUB Sàrl, pour un montant de CHF 7'705.80 TTC.

Dénomination des rues

Le Conseil municipal décide, avec l'accord de la famille de feu M. Roger Udriot, de renommer la promenade du Rhône « Promenade Roger Udriot ».

Divers

Le Conseil municipal :

- adjuge l'étude énergétique du réseau communal qui dessert les différents bâtiments scolaires et l'ancien CO de la Tuilerie à PMAX, pour un montant de CHF 7'020.- TTC ;
- décide de verser, annuellement, une subvention de CHF 4'000.- à la Fraternité des aînés ;
- décide de déposer une opposition à la demande de concession pour palier hydroélectrique à Massongex afin d'obtenir des garanties sur les incidences de ce projet sur son territoire (courbe de remous, niveau de la nappe, intervention sur les berges, entretiens, etc.) ;
- délivre les autorisations nécessaires à l'organisation du Carnaval agaunois, du 24 au 28 février 2017.

Agauneinfos

Edition

Municipalité de Saint-Maurice

Tirage

2'500 ex.

Graphisme

pi-r-carré sàrl - Saint-Maurice

Impression

CRI Centre Rhodanien d'impression Martigny

Prochaine édition

mai-juin 2017

Visions hivernales

© Saint-Maurice Tourisme
Photos : Tintin Photographie

